

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 21 décembre 2021 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire.**

Présents : M. ROUVIER - L. FABRE - G. REQUENA - JC. ARAGON - S. BASSI-ALLEMAND - L. GASC - C. PROUTEAU - M. PEREZ - B. DANIS - N. LECLERC - D. CUPOLI - C. AZAIS - S. JEAN - L. DELAITE - W. BIGNON - C. BASTIDE - D. SAUVADE

Absents représentés : M-C. FABRE DE ROUSSAC par M. ROUVIER - M. IBARS par L. FABRE - A. KELLY par L. GASC - JD. POUSSIER par B. DANIS - A. CHOUKROUN par D. CUPOLI - S. MARTI par M. PEREZ - D. VIALAS par L. DELAITE - C. PINO par D. SAUVADE - G. GUIRAUD par C. BASTIDE

Absent excusé : J. GROSSO

Absent : JF. MARY

24. Décisions du Maire

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 ;

VU la délibération du 9 juin 2020 sur ces dispositions ;

Il appartient au conseil municipal :

De prendre acte des décisions ci-après :

Date	N°	Intitulé	Montant € TTC
03/11/21	56	Emprunt Banque Postale	3.000.000
08/11/21	57	Recouvrement des produits des collectivités locales - Autorisation de poursuites	
09/11/21	58	Bourse permis de conduire	830
09/11/21	59	Bourse permis de conduire	830
09/11/21	60	Bourse permis de conduire	830

Il convient d'en prendre acte.

Envoyé en préfecture le 03/01/2022

Reçu en préfecture le 03/01/2022

Affiché le 04/01/2022

SLOW

ID : 034-213401508-20211221-DEL21_12_21_24-DE

LE CONSEIL
Où l'exposé de M. le Maire

PREND ACTE

Prend acte des décisions ci-dessus.

**Et ont, les membres présents,
signé au registre.
Pour copie conforme,
Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint
Marc Rouvier**

